



**Marie Lemay Lachance, avocate**

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [marie.lemaylachance@energir.com](mailto:marie.lemaylachance@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 8 juillet 2025

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

**Notre dossier : 312-01049**

**Dossier Régie : R-4287-2024 – Phase 2**

---

Chère consœur,

Dans sa décision D-2025-065, la Régie de l'énergie (« Régie ») ordonnait notamment à Énergir de déposer les compléments de preuve et réponses aux demandes de renseignements au plus tard le 7 juillet 2025, à 12h.

Suivant la lettre transmise par Énergir le 3 juillet 2025 (B-0151), la Régie consentait à octroyer à Énergir un délai supplémentaire de deux jours, soit jusqu'au 9 juillet 2025, 12h (voir la lettre du 3 juillet 2025, A-0045).

Par la présente, Énergir dépose le complément de preuve demandé au sujet du PGEÉ, soit la pièce Énergir-J, Document 5.

Énergir déposera ses réponses aux demandes de renseignements ainsi que les autres compléments de preuve d'ici demain, 12h, conformément au délai consenti par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/nv

p.j.